



SPSMCQ



Syndicat des professionnelles en soins
de la Mauricie et du Centre-du-Québec

BULLETIN FIQ MAURICIE ET CENTRE-DU-QUÉBEC

MARS 2019

MOT DE LA PRÉSIDENTE



Avec le mois de mars arrive toujours le moment de nous rappeler individuellement et collectivement que la défense des droits des femmes est une lutte qui n'est pas encore terminée.

Comme organisation, FIQ-SPSMCQ, nous travaillons pour mettre fin au TSO comme mode de gestion. Plusieurs actions se tiendront dans les prochaines semaines mais **c'est seulement toute ensemble que nous ferons une différence**. Le respect passe au travers nos gestes et paroles et il faut oser s'exprimer en refusant les conditions inacceptables dont nous sommes présentement victimes. Je rêve de nous voir **100% mobilisées** afin de revendiquer cet arrêt de TSO.

Surveiller nos différents tableaux syndicaux et sites Facebook afin de connaître les détails des activités qui auront lieu dans les prochaines semaines autant pour vous tenir informées sur les changements en lien avec la nouvelle convention collective que pour vous rencontrer.

Je vous invite à oser vous faire respecter et surtout à être solidaire pour réussir à faire une différence dans ce métier.

Au plaisir,

Nathalie Perron, présidente FIQ-SPSMCQ

DANS CE NUMÉRO :

- ↳ Mot de la présidente
- ↳ Mon dossier de salariée
- ↳ Le temps supplémentaire obligatoire
- ↳ L'infirmière auxiliaire
- ↳ Journée internationale du droit des femmes 2019
- ↳ Avantages de notre caisse
- ↳ La Personnelle
- ↳ Élections FIQ-SPSMCQ
- ↳ La Journée santé
- ↳ Coordonnées de votre équipe syndicale

Abonnez-vous à notre page Facebook ou visitez notre site Web pour plus d'informations



www.facebook.com/fiqspsmcq



www.fiqsante.qc.ca/mauricie-centre-du-quebec

QUE CONTIENT-IL?

En plus des documents que vous avez remis à votre embauche, des rapports formels d'appréciation, votre dossier contient aussi les rapports disciplinaires et les avis de mesure disciplinaire.

PUIS-JE CONSULTER MON DOSSIER?

Oui, seule ou accompagnée d'une représentante.



QUOI FAIRE LORSQU'ON ME CONVOQUE À UNE RENCONTRE?

Appelez votre bureau syndical, il pourra vous supporter lors d'une telle rencontre et s'assurer que vos droits seront préservés. Si la rencontre est en dehors de vos heures de travail, vous êtes considérées comme étant au travail.

IL ME CONVOQUE LA JOURNÉE-MÊME ET PERSONNE N'EST DISPONIBLE AU BUREAU SYNDICAL?

Vous pouvez exiger de déplacer cette rencontre à une date ultérieure donnant un délai raisonnable pour être accompagnée.

COMBIEN DE TEMPS L'AVIS DISCIPLINAIRE RESTE DANS MON DOSSIER DE SALARIÉE?

Si aucune offense similaire ne se présente dans les 12 mois, les avis deviennent caducs et sont retirés du dossier de la salariée. Il est NÉCESSAIRE d'informer le syndicat pour qu'un grief soit déposé. Le grief permettra de retirer l'avis du dossier.

QU'ADVIENT-IL, SI À L'INTÉRIEUR DES 12 MOIS, J'AI UNE DEUXIÈME SANCTION?

En fonction de l'offense, l'employeur devra appliquer le principe juridique de gradation des sanctions. Ce principe permet à l'employeur, lorsqu'un avis de même nature est placé au dossier à l'intérieur de 12 mois, d'imposer des sanctions de plus en plus grandes allant jusqu'au CONGÉDIEMENT.



N'hésitez pas à consulter votre syndicat !

« LE TSO, C'EST ASSEZ! »

Depuis trop longtemps, les professionnelles en soins doivent régulièrement composer avec les heures supplémentaires obligatoires (TSO). Bien que plusieurs interventions aient été réalisées auprès des employeurs et du gouvernement, cette pratique de gestion, d'une violence organisationnelle inouïe, perdure.

Présentement, différentes actions sont mises en œuvre, à l'échelle nationale et locale, pour contrer le recours au TSO. Plus particulièrement, des dénonciations publiques, de la publicité et le dépôt de plus de 11 000 griefs contre le TSO comme mode de gestion.

Maintenant, il faut dénoncer à la population et aux élus les effets de cette pratique de gestion sur la vie des professionnelles et de leurs familles. Une pratique qui rend les professionnelles en soins prisonnières de leur travail.

Surveiller les détails des différentes actions-chocs et de la journée de mobilisation nationale visant à dénoncer le fléau des heures supplémentaires obligatoires qui sévit dans le réseau de la santé.

Pour le moment, nous sollicitons vos témoignages au info@spsmcq sur les impacts du TSO dans votre vie.

Le respect et la valorisation de notre profession passent par l'action!



L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE : UN APPORT IMPORTANT POUR NOS SALLES D'URGENCE! INCLUONS-LA DANS NOS ÉQUIPES DE SOINS!

PAR NANCY FORTIN, INFIRMIÈRE AUXILIAIRE ET SECRÉTAIRE À L'EXÉCUTIF FIQ-SPSMCQ

L'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE PEUT FAIRE LES ACTIVITÉS SUIVANTES

- ✚ Appliquer des mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique ;
- ✚ Effectuer des prélèvements, selon une ordonnance ;
- ✚ Prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon le plan de traitement infirmier ;
- ✚ Observer l'état de conscience d'une personne et surveiller les signes neurologiques ;
- ✚ Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance ;
- ✚ Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance ;
- ✚ Contribuer à la vaccination dans le cadre d'une activité découlant de l'application de la Loi sur la santé publique (chapitre S-2.2) ;
- ✚ Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire, de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain ;
- ✚ Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique à des fins de prélèvement, lorsqu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe O de l'article 94 ;
- ✚ Faire l'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur contribution à la thérapie intraveineuse.

L'infirmière auxiliaire peut donc contribuer et travailler dans les salles d'urgence, par exemple. Elles y sont d'ailleurs introduites à plusieurs endroits mais pas dans les plus petites salles d'urgence. La loi 90 ajoute des tâches et responsabilités, l'infirmière auxiliaire devient alors un bon atout dans les centres d'activités spécialisés.

LE GUIDE DE L'URGENCE

Pour l'infirmière auxiliaire



L'urgence doit compter sur un nombre important d'infirmières pour assurer les soins aux patients. Toutefois, la pénurie d'infirmières oblige actuellement les établissements à revoir l'utilisation des ressources infirmières dont ils disposent, ce qui inclut les infirmières auxiliaires. À l'intérieur d'une équipe, l'infirmière auxiliaire peut contribuer à donner des soins aux patients. Les directeurs de soins infirmiers connaissent les responsabilités de chacune des professionnelles travaillant au sein de leur équipe et ils s'assureront de la qualité des services tout en respectant les compétences particulières de ces professionnelles.

Chères membres et chères militantes,

Le thème de cette année s'applique à toutes que ce soit dans nos milieux de travail, dans nos vies personnelles, dans notre quotidien, sur les réseaux sociaux, dans la rue ou dans les endroits publics « [Le respect, ça se manifeste!](#) ».

Pour cette occasion, le comité condition féminine du FIQ SPS-MCQ, vous a présenté la conférence de madame Guylaine Martel, le 6 mars dernier. Elle avait pour thème : l'autodéfense psychologique contre le harcèlement. Ce fut un succès. C'était important pour nous de vous offrir des outils afin que vous puissiez mieux affronter cette triste réalité dans vos milieux de travail ainsi que dans les autres sphères de votre vie. À force de ténacité, nos luttes féministes ont fait avancer les droits des femmes au Québec. Il n'en demeure pas moins qu'un long chemin reste à parcourir.

En santé et dans l'ensemble des services publics et des programmes sociaux, au Québec, les coupes budgétaires découlant des mesures d'austérité ont affecté 30 % de plus les secteurs d'activité à majorité féminine. Dans les secteurs majoritairement masculins, les réinvestissements ont plutôt été deux fois plus grands. Cette différence creuse un fossé de près de sept milliards de dollars entre les hommes et les femmes.

Les femmes consacrent en moyenne 60 % plus de temps que les hommes à accomplir des tâches ménagères non rémunérées et à fournir des soins aux enfants ou à titre de proches aidantes. Cela a un impact considérable sur le bien-être et le temps disponible pour obtenir un revenu. De plus, près de dix fois plus de femmes que d'hommes font le choix de travailler à temps partiel afin de prendre soin de leurs enfants.

Nous avons, lors de la journée internationale de la femme du 8 mars dernier, fait des tournées de départements, d'établissements et des tables de présentation. Des beignes et du café ont été offerts à cette occasion et nous sommes demeurées disponibles pour répondre à vos questions. Si nous vous avons manquées ou que nous ne sommes pas allées sur votre lieu de travail, notre territoire est grand, sachez que le comité de mobilisation travaille activement afin d'y retourner le plus souvent possible.

Une multitude de beaux projets ont été mis sur pied afin que nous puissions être présents partout et n'oubliez pas que vos agentes de proximité sont toujours disponibles dans vos bureaux et au bout du fil également. Elles sont là pour vous! N'hésitez jamais à les consulter.

Il y aura un tirage, pour la journée de la femme, de deux livres sur le féminisme, par silo, et de deux épinglettes du thème de cette année. Nous avons ramassé les coupons de tirage sur place et nous les cumulons encore dans vos bureaux syndicaux jusqu'à la fin mars.

Si vous êtes intéressées à participer au tirage, ou si des collègues de votre département le sont, vous n'avez qu'à nous envoyer les noms et numéros de téléphone des membres participantes sur une feuille, par courrier interne, et nous les ajouterons à la boîte de tirage avec plaisir.

MERCI de votre implication, *féministement* vôtre !

Votre comité Condition féminine du FIQ-SPSMCQ

VP BNY et responsable Condition féminine : Jacynthe Bruneau

Maskinongé : Isabelle Lemay

La Tuque : Jessica Bouliane

Vallée-de-la-Batiscan : Caroline Mailloux

Victoriaville : Caroline Marcoux

Drummondville : Caroline Rioux

Shawinigan : Chantal Boucher

BNY : Magalie Limoges

Trois-Rivières : Julie Boucher





CAPSULE – CONSEILS FISCALITÉ

LA CAISSE QUI BAT AU RYTHME DE VOS BESOINS !

Pourquoi choisir la Caisse Desjardins du Réseau de la santé ?

Notre connaissance et notre expertise du milieu de la santé nous permettent non seulement de se démarquer des autres caisses traditionnelles, mais d'offrir des **produits et des services** qui sont **adaptés aux professionnels de la santé**.

La **Caisse Desjardins du Réseau de la santé** c'est aussi...

- Une **institution financière provinciale**, accessible et avant-gardiste, créée par et pour des gens de la santé
- Un **groupe d'experts financiers** et de **spécialistes de filiales** (VMD, La Personnelle, etc.)
- Des **services conseils mobiles** (services téléphoniques, mobiles et virtuels, rencontre à la maison, heures d'accueil élargies de jour et de soir...)
- Une **flexibilité financière** pour les travailleurs à statut précaire ou à temps partiel
- Des **sommes importantes réinvesties** annuellement pour les travailleurs de la santé (programme de bourses d'études, fonds d'aide au développement du milieu, ristournes collectives en dons et commandites)
- Des **conférences gratuites** (budget, hypothèque, finances personnelles, etc.)
- Des **formations à la retraite** pour les travailleurs (Caisse-Régie des rentes du Québec-CARRA)
- Un **partenariat actif** avec différents syndicats en santé
- Une **expertise approfondie** du fonds de pension RREGOP
- Un **REER collectif provincial** avec bonification au milieu de la santé, le plus avantageux chez Desjardins
- Des **stratégies fiscales** avantageuses
- Des **offres exclusives** adaptées à votre réalité

Pour des conseils judicieux concernant vos finances...

Un seul numéro sans frais : 1 877 522-4773

 www.desjardins.com/caissesante



La Journée santé

📅 25 AVRIL 2019 📍 CLUB DE GOLF MÉTROPOLITAIN

La Journée Santé, organisée par la Caisse Desjardins du Réseau de la santé, se veut un événement rassembleur pour tout le personnel du réseau de la santé et des services sociaux. Cette Journée est dédiée aux membres et non membres de la Caisse.

AU PROGRAMME

(Toutes les activités sont offertes **GRATUITEMENT** par la Caisse)

16H

ACCUEIL SANTÉ AVEC DE PETITES SURPRISES !

17H

CONFÉRENCE DU CÉLÈBRE PSYCHOLOGUE ET CONFÉRENCIER DE
MOTIVATION PROFESSIONNELLE, LE DR. AMIR GEORGES SABONGUI.

*Vous apprendrez comment maîtriser votre stress pour retrouver votre énergie
et votre passion !*

18H

COCKTAIL RÉSEAUTAGE AVEC VISITE DE KIOSQUES

*Vous prendrez connaissance des initiatives mises de l'avant par vos collègues de la santé et
des services sociaux au Québec. Un beau partage de connaissances !*

19H15

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CAISSE (AGA) ET REMISES DE BOURSES DES PRIX
SRS (STARS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ) AINSI QUE LE TIRAGE DES PRIX DE
PARTICIPATION

LE 25 AVRIL PROCHAIN,

C'EST UN RENDEZ-VOUS POUR TOUS LES TRAVAILLEURS DU MILIEU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX AU QUÉBEC. POUR VOUS INSCRIRE :

WWW.JOURNEESANTE.CA

**JOURNÉE
SANTÉ** 

PRÉSENTÉE PAR

 **Desjardins**
Caisse du Réseau de la santé 

LE GENRE MASCULIN EST UTILISÉ SANS AUCUNE DISCRIMINATION DANS LE SEUL BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.

<p>SPSMCQ - ARTHABASKA-ET-DE-L'ÉRABLE (lundi au vendredi de 8 h à 16 h)</p>	<p>SPSMCQ - BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA (lundi au vendredi de 8 h à 16 h)</p>
<p>DONALD CÔTÉ, agent de proximité DAVE ALLARD, agent de proximité PATRICIA MAILHOT, vice-présidente</p> <p>Hôtel-Dieu d'Arthabaska 5, rue des Hospitalières, local D-2303 Victoriaville (Québec) G6P 6N2 Téléphone : 819-357-2030, poste 2173 Courriel : agentevicto@spsmcq.org</p>	<p>MARIE-JOSÉE BOUCHER, agente de proximité JACYNTHE BRUNEAU, vice-présidente</p> <p>Centre Christ-Roi 675, rue Saint-Jean-Baptiste Nicolet (Québec) J3N 1S4 Téléphone : 819 293-2071, poste 52317 Courriel : agentebny@spsmcq.org</p>
<p>SPSMCQ - DRUMMOND (lundi au vendredi de 8 h à 16 h)</p>	<p>SPSMCQ - ÉNERGIE (lundi au vendredi de 8 h à 16 h)</p>
<p>MARYSE MARTEL, agente de proximité SYLVIE PROVENCHER, agente de proximité BRIGITTE ROY, vice-présidente</p> <p>Centre d'hébergement Frederick-George-Hériot 75, rue Saint Georges Drummondville (Québec) J2C 4G6 Téléphone : 819-477-0527, poste 66536 Courriel : agentedrummond@spsmcq.org</p> <p>Hôpital Ste-Croix 570, rue Hériot Drummondville (Québec) J2B 1C1 Téléphone : 819-478-6438</p>	<p>CLAUDIANE GÉLINAS, agente de proximité PIER DUMONT, agent de proximité JULIE LEBRUN, vice-président</p> <p>Hôpital du Centre-de-la-Mauricie 50, 119^{ième} Rue Shawinigan (Québec) G9P 5K1 Téléphone : 819-536-7652 Courriel : agenteshawi@spsmcq.org</p>
<p>SPSMCQ - HAUT-SAINT-AURICE (mardi et mercredi de 8 h à 16 h)</p>	<p>SPSMCQ - MASKINONGÉ (mardi et mercredi de 8 h à 16 h)</p>
<p>VICKY DUCHESNEAU, agente de proximité KARINE DESROCHERS, par interim</p> <p>Centre de services du Haut-St-Maurice 885, boulevard Ducharme, bureau 323 La Tuque (Québec) G9X 3C1 Téléphone : 819-523-4581, poste 2923 Courriel : agentelatuque@spsmcq.org</p>	<p>CHANTAL FRÉCHETTE, agente de proximité ISABELLE LEMAY, vice-présidente</p> <p>Centre de services Avellin-Dalcourt 450, 2e Rue, bureau RC-112 Louiseville (Québec) J5V 1V3 Téléphone : 819-228-2731, poste 2735 Courriel : agentemaski@spsmcq.org</p>
<p>SPSMCQ - TROIS-RIVIÈRES - RÉGIONAUX (INTERVAL, CRDI, CJ ET DOMRÉMY) (lundi au vendredi de 8 h à 16 h)</p>	<p>SPSMCQ - VALLÉE-DE-LA-BATISCAN (mardi et jeudi de 8 h à 16 h)</p>
<p>MARIE-JOSÉE BÉLISLE, agente de proximité SONIA BELLEFEUILLE, agente de proximité DOMINIQUE PLANTE, agent de proximité GUYLAINE GUAY, vice-présidente</p> <p>Centre hospitalier affilié universitaire régional (CHAUR) 1991, boulevard du Carmel, local NS-138 Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R9 Téléphone : 819-697-3333, poste 65021 Courriel : agentetr@spsmcq.org</p>	<p>LISE ROY, agente de proximité ISABELLE AUDET, vice-présidente</p> <p>Centre d'hébergement Mgr Paquin 580, rue du Couvent Saint-Tite (Québec) G0X 3H0 Téléphone : 418-365-7556, poste 1522 Courriel : agentevb@spsmcq.org</p>